

Courrier n° PA 379/2023 15 Décembre 2023

ARRIVE LE: 18 DEC. 2023

Traitement

a Pour information (élus)

Pour information (services)

Michel LALHAT
7 Rue des Feuilles
67221 ECKBOURNY

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Bourg St Maurice

Je vous présente un résumé de ma requête pour
aider en sorte que soit l'édifié le problème de la remise
en IVAD ou UD de la zone déjà saisie en IVAD avant
2014, puis révisé du PCU de l'ifège en 2014

J'attire votre attention sur le fait que j'ai accordé
le passage d'une conduite d'eau potable en 2017
(Voir l'auto autorisation de passage sur la parcelle F 1481 d'une
conduite d'eau)

Vous trouverez en annexe la demande des maires
de l'ifège de la date du 20 Février 2017 concernant
pour l'autorisation de passage et mon accord du
1^{er} Mars 2017.

Par ailleurs je rappelle qu'avant 2014, la parcelle ^{AS} 153
saisie lieudit "LA REVERENCE" avait été classée en zone
constructible, puis déclassée par la suite.

Pour la parcelle AS 153 "LA REVERENCE", je demande qu'elle
soit révisée en zone UD.

Copie de la demande des maires datant du 20 Février 2017; en
réponse ma réponse affirmative du 1^{er} Mars 2017
(parcelle F 1478 et 1481)

- résumé du 15 Décembre 2023.

BOURG SAINT MAURICE - LES ARCS
MAIRIE

Le Maire
De Bourg-Saint-Maurice
Michel GIRAUDY

A

M. LECHAT Michel
7, rue des Merisiers
67201 ECKBOLSHEIM

Bourg-Saint-Maurice, le **20 FEV. 2017**,

N/REF : Service Foncier MG/AC/VB 0277-17

Affaire suivie par Mlle Vanessa BRECHET pour la partie administrative
M. Yann MAGNANI pour la partie travaux

Tél : 04.79.07.50.55

OBJET : Convention pour l'autorisation de passage en terrain privé de réseaux dans le cadre de l'aménagement du village de Vulmix

Monsieur,

La Commune de Bourg-Saint-Maurice a entrepris la réfection de l'ensemble des réseaux humides du village de Vulmix et de l'enfouissement des réseaux secs.

A ce titre, il est nécessaire d'obtenir les autorisations de passage en terrain privé des propriétaires concernés, aussi bien pour l'enfouissement des branchements d'électricité et de télécommunication et la pose d'éclairage public pris en charge par la Commune, que pour les réseaux publics d'eau et d'assainissement.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver jointe à la présente, une convention pour l'autorisation d'établir une canalisation d'eau potable sur vos terrains cadastrés F 1178 et 1181, en deux exemplaires.

Je vous remercie de bien vouloir les signer et de les retourner à l'adresse suivante **avant le 3 mars 2017** :

Mairie de Bourg-Saint-Maurice – Service Foncier
1, place Marcel Gaimard – CS 20008 – 73704 BOURG-SAINT-AURICE CEDEX

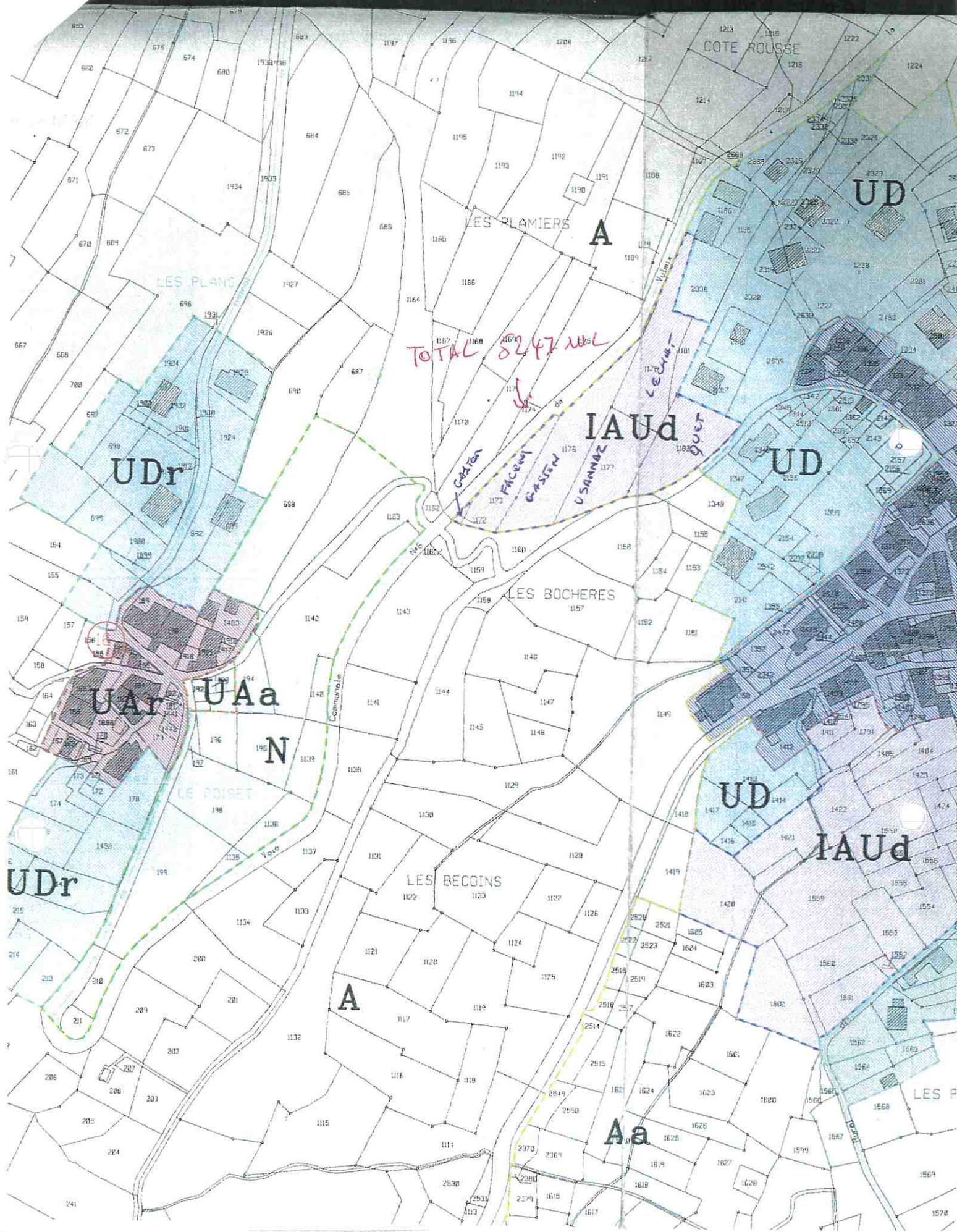
Pour tout renseignement complémentaire concernant lesdits travaux, Monsieur Yann MAGNANI se tient à votre disposition au 04.79.07.50.55. pour prendre rendez-vous et se rendre sur place.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Répondre d'accord sur passage
réseau d'eau sur terrain 1581
par lettre du 19 mars 2017*
[Signature]

Le Maire
Michel GIRAUDY

[Signature]



Handwritten signature

